



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE NATIONAL

Un dispositif utile, militaire, volontaire et sélectif



SOMMAIRE

== INTRODUCTION	3
== UN CONTEXTE STRATÉGIQUE EXIGEANT	3
== UNE DÉMARCHE EN PHASE AVEC LES PRATIQUES EUROPÉENNES	3
== UN SERVICE UTILE, MILITAIRE, VOLONTAIRE ET SÉLECTIF	4
== UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE	4
== 1. LE SERVICE NATIONAL EN BREF	4
== 2. POURQUOI UN SERVICE NATIONAL AUJOURD'HUI ?	5
== 3. QU'EST-CE QUE LE SERVICE NATIONAL ?	5
== 4. À QUI S'ADRESSE LE SERVICE NATIONAL ?	6
== 5. OÙ ET COMMENT CANDIDATER ?	6
== 6. EXEMPLES DE MISSIONS ET D'EMPLOIS AU SEIN DES ARMÉES, DIRECTIONS ET SERVICES	8
== 7. LE PARCOURS D'UN JEUNE DU SERVICE NATIONAL	10
== 8. LES MISSIONS CONFIÉES AUX JEUNES DU SERVICE NATIONAL	10
== 9. AVANTAGES MATÉRIELS DU SERVICE NATIONAL	11



Le service national est un engagement utile, militaire, volontaire et sélectif, proposé aux jeunes Françaises et Français de 18 à 25 ans. Pendant dix mois, les volontaires servent au sein des armées dans des missions utiles à la défense nationale. Ils y acquièrent une formation adaptée, des savoir-faire reconnus et l'expérience de la vie militaire, tout en contribuant directement aux besoins opérationnels des forces armées.

INTRODUCTION

À la suite de l'allocution du Président de la République du jeudi 27 novembre 2025, le ministère des Armées et des Anciens combattants présente les grandes orientations du nouveau service national, dont la mise en œuvre débutera en septembre 2026. Ce dispositif marque une évolution importante du modèle d'armée et accompagne l'adaptation de la défense française aux défis stratégiques actuels.

UN CONTEXTE STRATÉGIQUE EXIGEANT

La Revue nationale stratégique 2025 souligne la dégradation accélérée de l'environnement international et la nécessité de renforcer le pacte armées-nation. Face à ces évolutions, la France doit développer l'esprit de défense, consolider les forces morales de la Nation et renforcer sa résilience. Le service national s'inscrit pleinement dans cette dynamique et participe à l'adaptation rapide du modèle d'armée, désormais structuré autour d'un continuum d'engagement associant la jeunesse, l'armée d'active et la réserve.

UNE DÉMARCHE EN PHASE AVEC LES PRATIQUES EUROPÉENNES

Plusieurs de nos partenaires (Suède, Finlande, Norvège, Suisse, Grèce) ont déjà mis en place des dispositifs comparables, et d'autres pays européens étudient actuellement des formes d'engagement militaire volontaire. Cette dynamique témoigne d'une prise de conscience généralisée du contexte sécuritaire en Europe.

UN SERVICE UTILE, MILITAIRE, VOLONTAIRE ET SÉLECTIF

Le futur service national repose sur quatre principes : il est utile, militaire, volontaire et sélectif. Contrairement à l'ancien service suspendu en 1996, il n'a aucun caractère obligatoire. Il s'adresse aux jeunes Françaises et Français majeurs souhaitant s'engager au sein des armées dans des missions répondant directement aux besoins opérationnels, exclusivement sur le territoire national, en métropole et outre-mer.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE

Le service national débutera en septembre 2026 avec une première cohorte d'environ 3 000 volontaires. Le dispositif montera ensuite progressivement en puissance pour atteindre 10 000 jeunes en 2030, puis 50 000 volontaires à l'horizon 2035.

1. LE SERVICE NATIONAL EN BREF

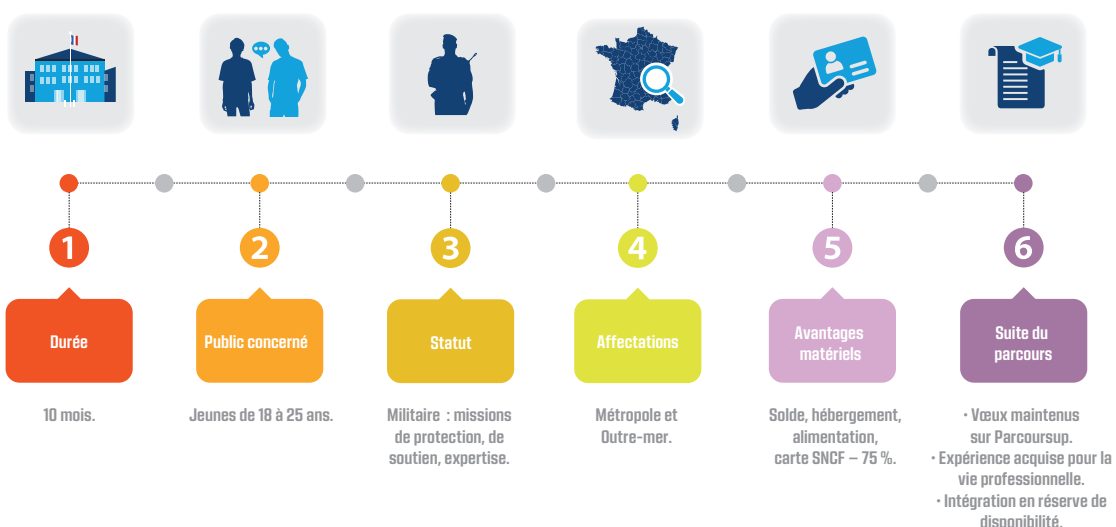
- Durée du service : 10 mois, dont un mois de formation militaire initiale.
- Public concerné : 80% de 18 – 19 ans et 20 % de 20 – 25 ans, sur la base du volontariat.
- Statut : service militaire, mixte, volontaire et sélectif (aucun caractère obligatoire).
- Territoires d'affectation : missions uniquement sur le territoire national, en métropole et outre-mer. Aucun départ en opération extérieure ni en zone de conflit.

Avantages matériels :

- ➔ solde d'au moins 800 € brut par mois (hors primes éventuelles) ;
- ➔ carte SNCF « militaire » avec 75 % de réduction sur les lignes nationales ;
- ➔ alimentation et hébergement gratuits pendant toute la durée du service ;
- ➔ Intégration dans Parcoursup : le service national pourra être réalisé comme année de césure ; le jeune conserve son vœu d'affectation ou peut recandidater en valorisant l'expérience acquise.

LE SERVICE NATIONAL EN UN COUP D'ŒIL

les informations essentielles en 6 points



2. POURQUOI UN SERVICE NATIONAL AUJOURD'HUI ?

Le service national répond à trois objectifs complémentaires :

1. Donner à la jeunesse un rôle actif dans la défense du pays, en l'associant à des missions directement utiles au fonctionnement quotidien des armées.

2. Permettre aux forces armées de disposer d'un renfort structuré, calibré pour répondre à leurs besoins opérationnels sur le territoire national, en métropole comme outre-mer.

3. Ouvrir un parcours d'engagement lisible et cohérent, depuis la sensibilisation à l'esprit de défense jusqu'à la participation à des missions militaires et, ensuite, l'intégration en réserve.

En offrant un cadre adapté, structuré et valorisant, le service national constitue une opportunité pour les jeunes : il permet d'acquérir des compétences concrètes, une expérience professionnelle reconnue et une culture de la responsabilité, au service de la communauté nationale.



3. QU'EST-CE QUE LE SERVICE NATIONAL ?

Le service national offre aux jeunes volontaires une immersion de dix mois dans l'environnement militaire. Dès leur arrivée, ils sont intégrés à une formation initiale d'un mois qui leur apporte les repères indispensables à la vie militaire : discipline, sécurité, cohésion et premiers savoir-faire opérationnels. Les volontaires sont ensuite engagés dans des missions qui viennent appuyer celles des militaires d'active, dans les domaines opérationnels, de soutien ou d'expertise.

Ce dispositif, strictement encadré, exclut toute participation à des opérations extérieures ou à des déploiements en zone de conflit. Il vise à renforcer le lien entre la jeunesse et les armées, à développer l'esprit de défense et à offrir une expérience structurante et reconnue pour la suite du parcours étudiant ou professionnel des jeunes volontaires.



4. À QUI S'ADRESSE LE SERVICE NATIONAL ?

Le service national s'adresse aux jeunes Françaises et Français volontaires âgés de 18 à 25 ans. Il est ouvert à celles et ceux qui résident en métropole ou dans les outre-mer et qui souhaitent servir au sein des armées dans le cadre d'un engagement militaire de dix mois.

Les jeunes Français établis à l'étranger pourront également candidater selon des modalités adaptées, précisées progressivement avec les services compétents.

5. OÙ ET COMMENT CANDIDATER ?

En 2026 : comment candidater ?

Pour la première cohorte du service national (rentrée 2026), les jeunes pourront faire part de leur volontariat à partir du 12 janvier 2026.

Plusieurs voies seront ouvertes :

- ➔ sur les sites de recrutement des armées / [l'armée de Terre](#), [la Marine nationale](#), [l'armée de l'Air et de l'Espace](#) ;
- ➔ auprès d'un [CIRFA](#) ;
- ➔ via un numéro dédié **09 70 84 51 51** (numéro d'appel non surtaxé) ;
- ➔ à la suite des informations transmises lors de la journée défense et citoyenneté rebaptisée journée de mobilisation.

Les chaînes de recrutement des armées assureront la sélection et l'orientation du candidat en fonction de son profil, de ses compétences et des emplois disponibles. Une réponse sera apportée au plus tard le 1^{er} juillet 2026, afin de permettre au jeune de confirmer son choix ou de se réorienter si nécessaire.

Les incorporations auront lieu entre septembre et novembre 2026.

À partir de 2027 : le parcours de candidature évolue

À partir de la cohorte 2027, la candidature au service national s'inscrira dans un parcours rénové autour de la journée de mobilisation et de l'application Défense+ :

- ➔ Recensement à 16 ans (inchangé).
- ➔ Convocation à la journée de mobilisation pendant l'année des 17 ans.
- ➔ Lors de cette journée, les jeunes pourront exprimer leur intérêt pour le service national en complétant un questionnaire détaillé destiné à mieux identifier leurs compétences et appétences.
- ➔ Après la journée, ils confirment leur candidature via l'application Défense+.
- ➔ Les armées conduisent alors la sélection : entretien, visite médicale initiale (SSA) et contrôle de sécurité (DRSD).
- ➔ Le jeune reçoit une réponse avant le 31 mars de l'année d'incorporation.

Les jeunes Français établis à l'étranger pourront également candidater selon des modalités adaptées, précisées progressivement avec les services compétents.



6. EXEMPLES DE MISSIONS ET D'EMPLOIS AU SEIN DES ARMÉES, DIRECTIONS ET SERVICES

Armée de Terre

- Infanterie / unités combattantes : missions Sentinelle, garde d'emprise militaire, entraînement quotidien (tir, sport, topographie...).
- Appui technique : cellules drones, soutien logistique (transport, entretien, matériel).
- Organismes de formation : appui pédagogique, encadrement de modules, contribution à l'instruction des élèves.

Marine nationale (postes à terre)

- Guetteur sémaphorique : veille visuelle et radar, détection d'anomalies, interrogation des navires (FR/EN).
- Bureaux de piste : mise en œuvre des installations aéronautiques, accueil et assistance aux équipages.
- Unités de protection-défense : patrouilles, contrôle d'accès, sécurité-protection des bases navales.

Armée de l'Air et de l'Espace

- Protection des bases aériennes (fusiliers de l'air) : patrouilles, contrôle des zones sensibles, contribution à la sécurité-protection.
- Appui à la conduite des opérations : secrétariat opérationnel, planification et suivi des vols.
- Nouvelles technologies : simulation en réseau, cybersécurité, data/IA, codage, projets innovants (CEAM).

Direction générale de l'armement (DGA)

- Ingénierie et expertise : essais en vol, simulation, modélisation, projets IA, guerre électronique, Big Data.
- Centres techniques nationaux : missiles, NRBC, maîtrise de l'information, évaluation et prototypage de systèmes de défense.

Service de santé des armées (SSA)

- Auxiliaires sanitaires : appui aux consultations, examens simples (constantes, tests).
- Logistique médicale : gestion des stocks, préparation des dotations en situation de crise.

Service du commissariat des armées (SCA)

- Logistique – magasins d'habillement : réception, distribution, inventaires, gestion des stocks.
- Restauration / Mess : préparation des repas, soutien d'événements et cérémonies.
- Aspirants commissaires : suivi budgétaire, contrôle interne, coordination du soutien régimentaire.

Service de l'énergie opérationnelle (SEO)

- Opérateurs ravitailleurs : avitaillement, sécurité des dépôts.
- Aide-mécaniciens : entretien et dépannage des véhicules, appui aux missions de transport.

Service d'infrastructure de la défense (SID)

- Ingénierie (bac+2 à bac+5) : conception, maîtrise d'œuvre, suivi de chantiers.
- Techniciens bâtiment / travaux publics : dessin de plans, études techniques, suivi de projets sur bases, ports et régiments.

Service interarmées des munitions (SIMu)

- ➡ Opérateurs munitions (sans diplôme, 19 ans et +)
- Gestion et suivi des stocks de munitions, appui aux opérations pyrotechniques, soutien administratif des dépôts.
- ➡ Opérateurs d'entreposage (sans diplôme, 18 ans et +)
- Entretien du matériel, approvisionnement et manutention, gestion des stocks, contribution à l'administration courante des dépôts.

Commandement de la Cyberdéfense (COMCYBER)

- Quelques missions (bac+2 à bac+5)

7. LE PARCOURS D'UN JEUNE DU SERVICE NATIONAL

Le parcours d'un volontaire débute par la Journée de mobilisation, puis par le dépôt de sa candidature. Après une présélection, une visite médicale et un contrôle d'habilitation, il effectue une formation militaire initiale d'un mois. Il rejoint ensuite son unité pour neuf mois de mission en métropole ou outre-mer, avant d'intégrer la réserve de disponibilité à l'issue de son service.



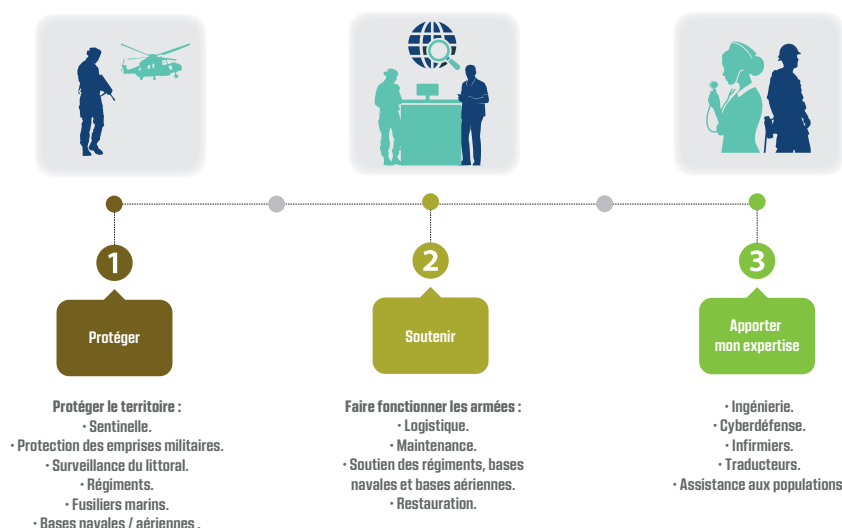
8. LES MISSIONS CONFIÉES AUX JEUNES DU SERVICE NATIONAL

Les jeunes volontaires contribuent à la défense du pays à travers trois familles de missions : protéger le territoire, soutenir le fonctionnement quotidien des armées et apporter une expertise dans des domaines techniques ou spécialisés. Ces missions, exercées en métropole ou outre-mer, permettent aux volontaires de participer concrètement à la protection du territoire et au soutien des forces.

PROTÉGER • SOUTENIR • APPORTER MON EXPERTISE

trois façons de servir la France :

Les jeunes du service national contribuent à la défense du pays à travers trois familles de missions concrètes, utiles et directement liées à la protection du territoire.

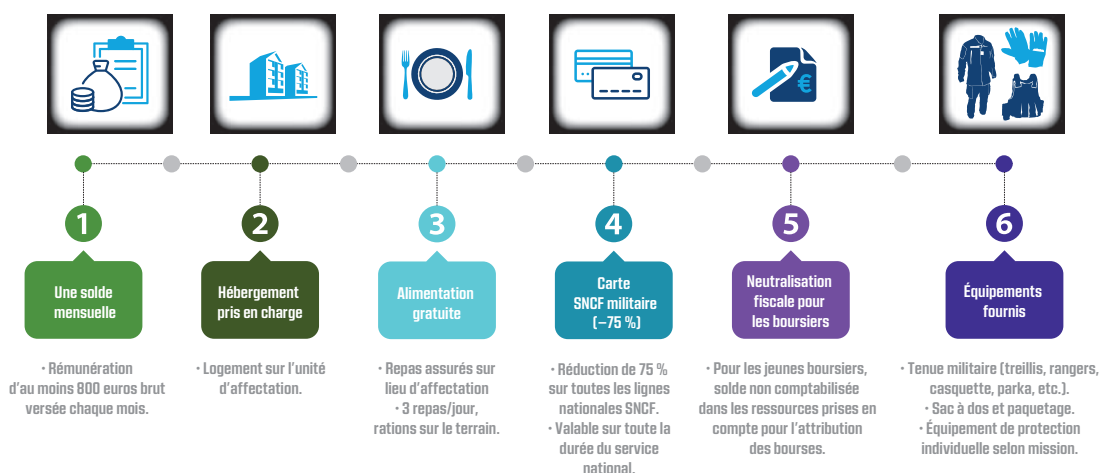


9. AVANTAGES MATÉRIELS DU SERVICE NATIONAL

Le service national met à disposition des volontaires l'ensemble des moyens nécessaires à leurs dix mois d'engagement : une solde mensuelle, l'hébergement et l'alimentation, des facilités de transport avec la carte SNCF militaire et la neutralisation de la solde pour les boursiers. Les volontaires sont également équipés de la tenue et du matériel indispensables à l'exercice de leurs missions.

LES AVANTAGES MATÉRIELS DU SERVICE NATIONAL

**tout ce que le service national met à disposition
d'un jeune pendant ses 10 mois d'engagement**



LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

En permanence, 24h/24, près de 30 000 militaires assurent la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger : entre 6 000 et 10 000 sur le territoire national et près de 20 000 répartis dans le monde.

À HAUTEUR D'HOMME

en 2025

Près de 200 000 militaires et 64 000 civils.
264 000 hommes et femmes, dont 23 % de femmes.
27 000 recrutements par an, dont 4 700 agents civils.
44 400 réservistes opérationnels sous contrat.

ACTEURS ÉCONOMIQUES MAJEUR

en 2025

50,5 milliards d'euros dont 10,6 milliards d'euros pour l'équipement des forces.
220 000 emplois générés par la Base industrielle et technologiques de défense
26 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de tailles intermédiaire (ETI) en contrat avec le ministère des Armées. (BITD).

TOURNÉ VERS L'AVENIR

en 2025

9 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 1,2 milliard consacré à l'innovation.

1^{ER} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

290 nécropoles, 10 hauts lieux de la mémoire nationale, 2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays, lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante.

2^E ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

17 musées, 160 monuments classés, 3 millions de visiteurs par an.
3 millions de photos et 21 000 films couvrant 4 siècles d'Histoire.
200 films et séries soutenus chaque année.

Centre média du ministère des Armées
Tél : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr

 **FACEBOOK**
@Armees.Gouv

 **X**
@Armees_Gouv

 **WHATSAPP**
Ministère des Armées

 **INSTAGRAM**
@armees_gouv

 **YOUTUBE**
Ministère des Armées

 **LINKEDIN**
Ministère des Armées

Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr